

GT 2 : débouché des TSEEAC en Cat A

Le GT chargé d'étudier les débouchés possibles en catégorie A pour les TSEEAC a (enfin !) tenu sa première réunion le 11 janvier dernier. En effet, le protocole prévoyait un début des travaux en 2016.

Pour autant, l'application de mesures concrètes n'a que peu de chances de voir le jour avant une prochaine négociation et l'UTCAC a donc choisi de privilégier les mesures dont l'application pouvait se retrouver sur la fiche de paie plus rapidement.

Maintenant, des résultats doivent être obtenus avant fin 2018 !!

Quel est l'enjeu ?

Dans le protocole, il est écrit : "Un groupe de travail protocolaire sera constitué **dès 2016** pour faire des propositions de débouchés plus pérennes du corps des TSEEAC vers la catégorie A."

Dans le relevé de conclusions du 1er juin 2016 suite au préavis de grève de l'UNSA UTCAC, il est écrit : "Un groupe de travail protocolaire sera constitué dès 2016 pour faire des propositions de débouchés plus pérennes du corps des TSEEAC vers la catégorie A permettant une évolution ultérieure vers le CUTAC". (pour mémoire, le CUTAC culmine au HEA)

Les constats

L'administration a fait une présentation très incomplète de la situation. En effet, si elle a bien rappelé les termes du protocole de même que l'atypisme du corps, elle avait omis le relevé de conclusion suite au préavis de grève de l'UNSA UTCAC de juin 2016.

En réponse à notre rappel, elle a souligné qu'il n'avait pas été repris dans le protocole.

Pour l'UTCAC, ce relevé de conclusions est non seulement signé par le Directeur Général mais en plus, sous couvert du Ministre de l'époque. **Il doit donc être pris en compte dans les réflexions du GT !**

Tous les participants du GT avaient également oublié que les TSEEAC ont une formation homologuée à BAC+3, niveau d'entrée de la catégorie A dans la Fonction Publique, obtenu par l'UTCAC en 2017.

Par ailleurs, l'UNSA UTCAC a rappelé que **le nombre de cadres parmi les TSEEAC est loin d'être anecdotique** :

En plus de ceux qui sont (partiellement) reconnus (ceux nommés sur des emplois de RTAC et CTAC), il y a ceux qui ne sont pas reconnus en raison d'un nombre insuffisant de postes budgétaires ou de fonctions de haut niveau ne donnant pas encore accès aux emplois fonctionnels.

Dernier constat : **les TSEEAC sont les seuls qui, en cas de perte d'un emploi fonctionnel, s'exposent à une chute vertigineuse de salaire et il est impératif de sécuriser les agents concernés.**

L'administration a tout de même présenté les indices des TSEEAC comme relevant du « petit A », ce qui est positif (par opposition à un « gros » B).

L'UNSA UTCAC est satisfaite du début de ce dossier qu'elle défend depuis bien longtemps.

Les perspectives

L'administration a présenté quatre options :

La création d'une liste d'aptitude

L'UNSA UTCAC a rappelé que cette « solution » avait déjà été examinée par 3 fois lors des 3 derniers protocoles et qu'à chaque fois, les confédérations (qui affirment représenter tous les corps) s'y sont opposées.

L'UTCAC considère cette option comme fermée.

L'augmentation du nombre d'emplois fonctionnels

L'UNSA UTCAC a fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un débouché qui sanctuarise le niveau atteint par les TSEEAC.

Par ailleurs, il ne reconnaît pas leur niveau en catégorie A.

La création d'un grade fonctionnel

L'UNSA UTCAC a déjà revendiqué la création d'un tel grade fonctionnel (GRAF) lors du dernier protocole et aucun syndicat, pas plus que l'administration, ne l'a soutenu.

Cette option serait acceptable pour l'UNSA UTCAC si on répond à la question : **comment un corps de Cat B peut avoir un grade en Cat A ?**

A suivre ...

La création d'un corps de cat A pour tout ou partie du corps des TSEEAC

Pour l'UTCAC, la seule option acceptable est le passage en catégorie A de tout le corps.

Les positions

En réponse à la position clairement exprimée par l'UNSA UTCAC, FO s'est naïvement interrogée sur les possibilités du GT, tout en s'en remettant à l'administration pour savoir ce qu'elle pouvait demander... puis a ensuite rejeté un passage en Catégorie A arguant du fait qu'il fallait conserver un corps de catégorie B technique à la DGAC (?!?!).

Devant cette aubaine inespérée, l'administration a confirmé ne pas souhaiter faire passer l'ensemble du corps en Catégorie A.

L'UNSA UTCAC a souhaité qu'on n'adopte pas de position définitive dès la 1^{ère} réunion et qu'on préfère une approche pragmatique, claire et argumentée.

Face à des affirmations péremptoires comme celle de FO et de l'administration, l'UNSA UTCAC a demandé une argumentation solide, l'élaboration d'un tableau des avantages et des inconvénients et que l'on réponde à des questions simples :

Pourquoi devrait-on conserver un corps de cat B technique ? Pour quelles missions ? Quelles seraient les difficultés en cas de passage du corps des TSEEAC en catégorie A ?

Des solutions simples et pragmatiques pourront ainsi être recherchées pour chaque difficulté plutôt que d'avoir une position dogmatique.

En effet, le niveau de recrutement restant le même, rien ne change pour la promotion interne et, concernant les missions, peu de choses changent également.

Personne n'a pu fournir d'argument pour justifier de ne pas passer tout le corps en catégorie A, mais FO a fini par exprimer sa motivation : cela modifierait les conditions de recrutement des emplois réservés dans le corps des TSEEAC.

Pour FO, l'avenir de personnels qui ne font pas encore partie du corps des TSEEAC est plus important que la reconnaissance et l'avenir des agents qui en font partie aujourd'hui. Ceux qui resteront cat B sauront à qui ils le doivent !!!

En conclusion, l'UTCAC a demandé qu'on étudie cette question mais l'avenir de notre corps ne saurait être obéré pour quelques personnes qui voudraient entrer dans le corps des TSEEAC !

Une action continue et de longue date de l'UNSA UTCAC

Contrairement aux autres organisations syndicales, l'UNSA UTCAC promeut le corps des TSEEAC depuis le début de sa création avec des objectifs clairs et une stratégie de longue haleine : l'accès à des emplois de cadres en recouvrement avec les corps d'ingénieurs obtenu **contre l'avis des confédérations**, les emplois fonctionnels correspondants à ces postes obtenus **contre l'avis des confédérations**, l'indice 966 qui correspond à la catégorie A type obtenu **contre l'avis des confédérations**, la reconnaissance de la formation au niveau licence **malgré l'opposition des confédérations**, etc. sont autant de briques que l'UNSA UTCAC a patiemment élaborées dans le but de la reconnaissance du corps des TSEEAC.

Aujourd'hui, nous sommes au bout du chemin et bien que les confédérations fassent semblant, elles s'acharnent à barrer la route vers la catégorie A des TSEEAC.

L'UNSA UTCAC a clairement exposé son objectif, et depuis longtemps. Elle dévoilera les détails de son projet quand il sera temps, et après en avoir débattu lors de son congrès en mars prochain avec l'ensemble de ses adhérents.

Si le corps ne passe dans son ensemble en catégorie A, des arguments solides et incontestables devront être avancés parce que l'UNSA UTCAC a cité nombre d'exemples de corps passés en catégorie A, à la Fonction Publique ... mais

aussi à la DGAC !! Simple question de volonté !

En tout état de cause, une revalorisation globale du corps des TSEEAC devra être retenue, en harmonie avec les grilles des emplois fonctionnels.

En effet, au fil des réformes successives élaborées à la va-vite et sans réflexion de fond, les conditions de reclassement du corps dans les emplois fonctionnels et d'un emploi à l'autre sont loin d'être optimisées.

L'UTCAC a accepté un léger différé dans les travaux du groupe mais exige que les travaux du GT soient conclus avant la fin de l'année 2018.

Les TSEEAC exercent des fonctions qui relèvent clairement et majoritairement de la catégorie A.

Tout en élaborant une stratégie de valorisation du corps des TSEEAC, l'UNSA UTCAC revendique un reclassement en catégorie A depuis 1988.

Les TSEEAC ont suffisamment attendu et ont largement fait leurs preuves.

Aujourd'hui, l'UNSA UTCAC exige que les TSEEAC soient enfin reconnus à leur juste valeur et que le corps des TSEEAC passe en totalité dans la catégorie A.

Le GT devra proposer une solution claire, incluant des grilles indiciaires détaillées (grades et emplois fonctionnels) avec, a minima, le nombre et la durée des échelons ainsi que les bornes indiciaires. Il n'est pas question de repartir pour un tour lors d'un prochain protocole !!!